

SNCF RESEAU

REFERENTIEL ACCES RESEAU

DOCUMENT OPERATIONNEL

Normes de tracé horaire en gare pour le SA 2020

Le présent document définit les intervalles minimaux et les particularités à appliquer par les horaristes pour la construction du graphique dans les gares structurantes du RFN.

AR30146 (TR01B03)

Édition du 13 Juillet 2018

Version n° 02 du 13 Décembre 2018

Applicable à partir du 15 Décembre 2019

Référence article : AR30146 - 130718 - 02C

Émetteur : DG EX - Direction de la Robustesse

COPIE non tenue à jour du 28/02/2019

Historique des mises à jours

Version	Date	Objet de la révision
01	13/07/2018	Les modifications apportées au document AR30138 version 2 du 06/04/18 sont libellées en rouge dans le texte, le nom de la gare sur laquelle portent les modifications est libellé en rouge.
		Normes mises à jour : Rouen, Rennes, Toulouse
02	13/12/2018	Les modifications apportées au document AR 30146 version 01 du 13/07/2018 sont libellées en rouge dans le texte, le nom de la gare sur laquelle portent les modifications est libellé en rouge.
		Normes mises à jour : Nantes, Rennes,
		Norme créée : Annemasse

Sommaire

HISTORIQUE DES MISES A JOURS	III
PREAMBULE / NOTE PEDAGOGIQUE	1
OBJET	1
TERMINOLOGIE / DEFINITIONS.....	1
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE D'ANNEMASSE.....	2
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE BORDEAUX-ST-JEAN.....	4
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE CHAMBERY	8
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE DIJON-VILLE	11
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE GRENOBLE.....	13
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE LILLE-EUROPE	15
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE LILLE-FLANDRES	16
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE LYON-PART-DIEU	18
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE LYON-PERRACHE	20
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE MARSEILLE-ST-CHARLES	22
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE METZ-VILLE.....	24
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE MIRAMAS.....	26
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE TRIAGE DE MULHOUSE NORD (FAISCEAU RELAIS).....	28
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE MULHOUSE-VILLE (BV)	29
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE MULHOUSE-VILLE (FAISCEAU RELAIS MARCHANDISES)	31
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE NANCY-VILLE.....	32
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE NANTES	33
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE NICE-VILLE	35
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE NIMES.....	36
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-AUSTERLITZ.....	38
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-BERCY BOURGOGNE – PAYS D'Auvergne.....	39
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-EST.....	41
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-GARE DE LYON	42
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-MONTPARNASSE	44
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-NORD	45
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE PARIS-ST-LAZARE.....	47
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE RENNES	49
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE ROUEN-RIVE-DROITE.....	51

NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE STRASBOURG	53
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE TOULOUSE-MATABIAU	55
NORMES DE TRACE HORAIRE EN GARE DE TOURS/ST-PIERRE-DES-CORPS	58

COPIE non tenue à jour du 28/02/2019

Préambule / Note pédagogique

Origine de la création ou de la modification du texte

Ce texte est une reprise du document RFN CG TR1 B05 précédemment publié par RFF et transféré dans la documentation de SNCF Réseau

Objectifs du texte

Le présent document a pour objectif de préciser les normes de tracé sur les lignes régionales du RFN, qui définissent en particuliers les écarts horaires minimaux à respecter entre sillons lors de la confection d'un graphique de circulation.

Utilisateurs du texte

Les utilisateurs de ce texte sont les horairistes de la DAC, les BHR, les BHL ainsi que des Entreprises Ferroviaires.

Objet

Les normes de tracé sont établies par la DGEX-Direction de la Robustesse et complètent le Document de Référence du Réseau Ferré National (DRR) - Annexe 4.1 « Référentiel technique de tracé des sillons »

Ce référentiel décrit pour chaque ligne la valeur minimale entre deux sillons de même sens, et les particularités techniques à prendre en compte.

Les valeurs sont mises à jour en tenant compte des constatations de retour d'expérience, des évolutions de l'infrastructure et de l'exploitation, de l'environnement, et en règle générale de tout ce qui a une incidence sur les valeurs calculées.

Terminologie / Définitions

DRR : Document de référence du Réseau Ferré National

DAC : Direction de l'Attribution des Capacités

BHR : Bureau Horaire Régionaux

BHL : Bureau Horaire Locaux

Normes de tracé horaire en gare d'Annemasse

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Trains en provenance d'EVIAN : feu rouge clignotant (code THOR = à définir)
- Trains de provenance de LA ROCHE/FORON-BELLEGARDE : feu rouge clignotant (code THOR = à définir)

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

2.1 Voies de service : faisceau impair et voie 11C

Coté EVIAN

A l'arrivée	Au départ
- 7' entre 2 arrivées successives au FAI	- 7' entre 2 départs successifs du FAI
- 5' entre une arrivée au FAI et un train passant ou s'arrêtant au BV	- 5' derrière un passage ou départ du BV

Coté LA ROCHE/FORON-BELLEGARDE

A l'arrivée	Au départ
- 7' entre 2 arrivées successives au FAI	- 9' après une circulation origine FAI ou BV vers La Roche s/Foron
- 5' entre une arrivée au FAI et un train passant ou s'arrêtant au BV	- 5' après une circulation origine FAI ou BV vers Bellegarde

2.2 Voies principales - BV

Directions	Départ		Arrivée
	Derrière un train de voyageurs	Derrière un train de fret	Tous trains
Bellegarde	5 minutes	5 minutes	5 minutes
La Roche s/Foron		9 minutes	
Evian		6 minutes	
Genève Eaux-Vives	Réservé		

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

Suivant leurs voies de réception/départ au BV, les trains peuvent comporter des itinéraires incompatibles entre eux, en ce cas les temps suivants sont applicables :

2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai	5 minutes départ Genève des voies G-F, suivi d'une arrivée Genève sur voies G-F
	7 minutes autres cas
2 départs successifs (côté Bellegarde, La Roche s/F, Genève)	3 minutes
2 arrivées successives (côté Bellegarde, La Roche s/F, Genève)	<u>Cas général :</u> 3 minutes
	<u>Exception :</u> si arrivée de Bellegarde en seconde position : 4 minutes
1 arrivée et un passage fret ou inversement (côté Bellegarde, La Roche s/F, Genève)	5 minutes
1 départ suivi d'une arrivée (côté Bellegarde, La Roche s/F, Genève)	<u>Cas général :</u> 6 minutes
	<u>Exception :</u> 2 trains O/D Genève 5 minutes

4° PARTICULARITES DE TRACES SUR LA SECTION TRANSFRONTALIERE (ANNEMASSE ↔ CHENE-BOURG)

Les trains à destination ou en provenance de la Suisse sur les voies 186 et 286 sont en non-calcul, un temps de parcours forfaitaire de 3 minutes est à appliquer sur la section Annemasse BV ↔ Ambilly Fr BV quelle que soit la catégorie du train.

Normes de tracé horaire en gare de Bordeaux-St-Jean

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV1,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

Trains en provenance d'AGEN ou DAX :

- Vers voies A, B ou C : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC,
- Vers voie 1 : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC,
- Vers voies 2 à 5 : bande jaune si circulations de même sens, code THOR = BJ1. Feu rouge clignotant zone courte code dans les autres cas, code THOR = RCC,
- Vers voies 6 à 14 : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC.

Trains en provenance du Nord :

- Vers voies 1 à 14 : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC.

Les points de référence remarquables (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : Accès Nord (AN), Bâtiment voyageurs (BV), Bif. Circulaire (BC) et Poste 3 (P3). Sur le côté Sud et sauf indication contraire résultant de l'analyse du GOV, le graphique de ligne est conçu ligne par ligne comme si les simultanées possibles étaient effectivement utilisables.

Sur le côté Nord, et sauf indication contraire résultant de l'analyse du GOV, le graphique de ligne est conçu ligne par ligne comme si les simultanées possibles étaient effectivement utilisables (ex : départs simultanés v2p et v2s).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée et au départ de la gare de Bordeaux St-Jean ne peuvent être inférieurs à 4' avec les particularités suivantes :

→ **Au Nord de Bordeaux** des espacements particuliers sont applicables entre Bordeaux et Cenon (voies Paris et Saintes) selon que les trains s'arrêtent ou non à Cenon. Ces temps varient de 4 à 7' et sont applicables au départ et à l'arrivée de Bordeaux St Jean BV.

→ Le détail de ces espacements particuliers figure sur le document normes lignes nationales voir RT 4107, 4501 et est rappelé ci-dessous :

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux BV		Espacement à Bordeaux BV	
		Voies Paris (RT4107)		Voies Saintes (RT4501)	
		Sens impair espacement à l'arrivée à Bordeaux	Sens pair espacement au départ de Bordeaux	Sens impair espacement à l'arrivée à Bordeaux	Sens pair espacement au départ de Bordeaux
Train arrêt Cenon	Train sans arrêt	4'	6'	4'	6'
Train arrêt Cenon	Train arrêt Cenon	5'	5'	5'	5'
Train sans arrêt	Train arrêt Cenon	5'	4'	7'	5'
Train sans arrêt	Train sans arrêt	4'	4'	4'	5'

→ **Au Sud de Bordeaux** des espacements particuliers sont applicables entre Bordeaux et Bègles (voies Agen) ainsi qu'entre Bordeaux et Pessac (voies Dax) selon que les trains s'arrêtent ou non à Bègles ou Pessac. Ces temps varient de 4 à 7' et sont applicables au départ et à l'arrivée de Bordeaux St Jean BV

→ Le détail de ces espacements particuliers figure sur le document normes lignes nationales voir RT 4108 et 4602 et est rappelé ci-dessous :

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux BV
Train voyageurs sans arrêt VL>160	Train sans arrêt Bègles	4'
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL<160	Train avec ou sans arrêt Bègles	5'
Train avec arrêt Bègles	Train avec ou sans arrêt Bègles	6'
Train fret*	Train fret*	

* Via Bassens, sans arrêt Bordeaux, MA100

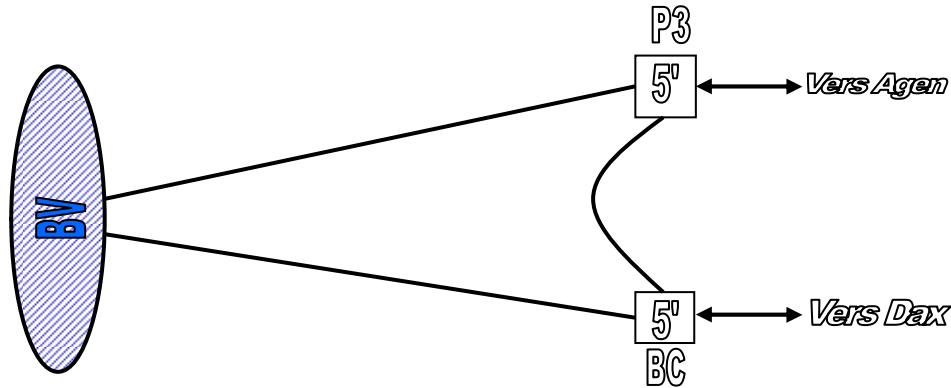
Sens pair

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux BV
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL <160	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	4'
Train avec arrêt Bègles	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	5'
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL <160	
Train avec arrêt Bègles	Train avec arrêt Bègles	6'
Train fret*	Train fret*	

* Via Bassens, sans arrêt Bordeaux, MA100

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai est de 6 minutes. Les temps séparateurs pour BC et P3 sont repris ci-dessous :

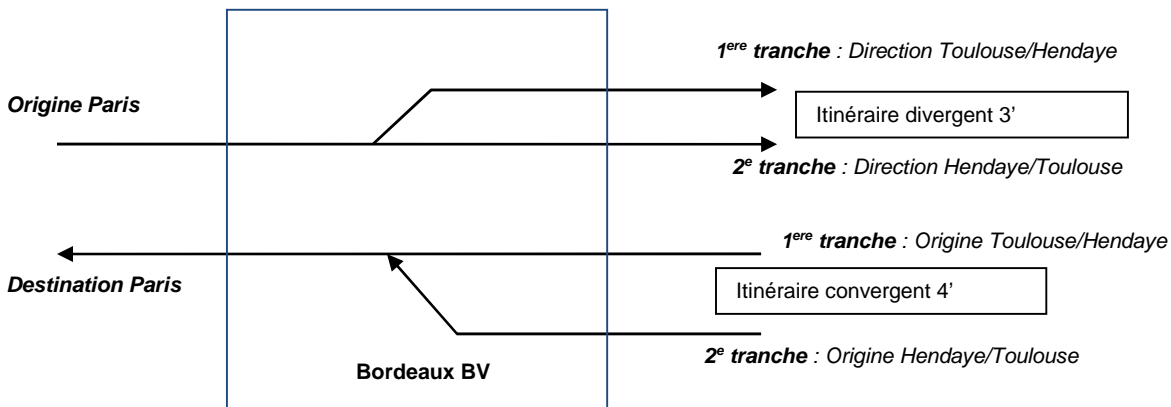


Au niveau du BV et si nécessaire, les valeurs détaillées sont les suivantes :

1 ^{er} train	2 ^{ème} train	BV							
	Voies A, B, C de Dax	1 à 9 de Dax	1 à 4 d'Agen	1 à 4 vers Agen	5 à 9 d'Agen	5 à 9 vers Agen	1 à 9 vers Dax	Voies A, B, C vers Dax	
BV	5 à 9 Vers Dax		3'	4'30	4'	4'30	3'		
	5 à 9 De Dax			4'30	4'	4'30	4'30	4'30	4'30
	1 à 4 Vers Agen		4'	3'		4'30		2'	
	1 à 4 d'Agen		4'30		4'30			4'30	
	5 à 9 vers Agen		4'			3'		2'	
	5 à 9 d'Agen		4'30		4'30		4'30	4'30	
	Voies A, B, C vers Dax	4'	4'						
	1 à 4 vers Dax	4'							
	1 à 4 de Dax			4'30	4'30			4'30	4'30

Xx' : temps correspondant à des itinéraires incompatibles de sens contraire,
Xx' : temps correspondant à des itinéraires incompatibles de même sens.

Cas particulier des coupes-accroches TGV



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	20 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	20 minutes 15 minutes
Mise à quai et évolution vers sites de maintenance des TGV et rames Corail (Téoz, CIC, TER)	20 minutes maxi
Mise à quai et évolution vers sites de maintenance des TER assurés automoteurs	10 minutes maxi
Temps de réutilisation de matériel sous gare	10 minutes mini/1h30 minutes maxi

Normes de tracé horaire en gare de Chambéry

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE ET SUR LE FAISCEAU DE VS :

Réception sur voie libre :

En gare :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV1,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Au Faisceau :

- Pour tous les sillons : réception sur signal de sortie fermé; RR + A + G ; pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

Trains en provenance de St-André-le-Gaz ou Culoz

- Vers voies Gare : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC,
- Vers voies Faisceau : RR+A+G + arrêt au signal, pas de code THOR.

Trains en provenance de Modane :

- Vers voies Gare : feu rouge clignotant zone courte, code THOR = RCC,
- Vers voies Faisceau : RR+A+G + arrêt au signal, pas de code THOR.

Les points de référence remarquables (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : EP Vicat ; Aig. Km. 136,8 ; Aig. Km. 137,9.

Les simultanités coté Modane et coté Culoz sont à étudier en fonction du GOV.

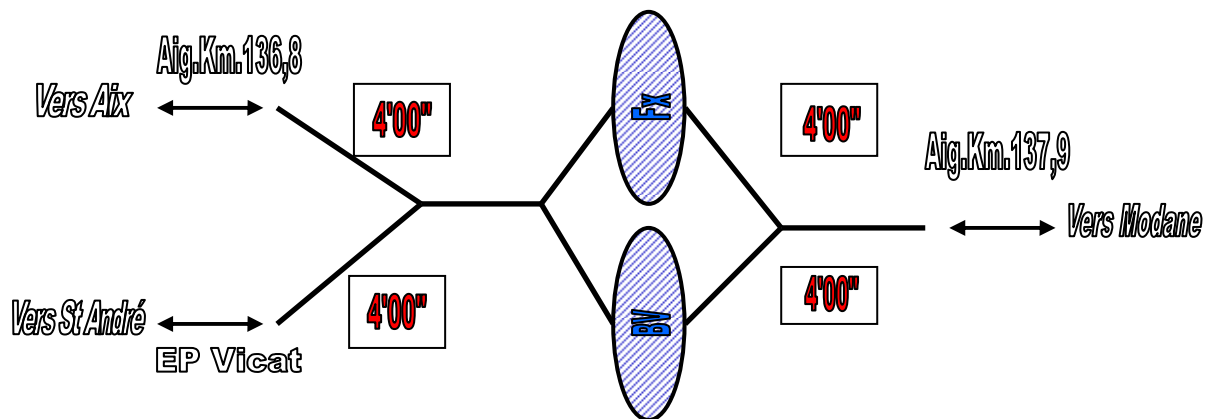
2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens :

- À l'arrivée ou au départ de la gare de Chambéry sont de 5' sur la même voie,
- À l'arrivée ou au départ de la gare de Chambéry sont de 4' sur des voies différentes,
- À l'arrivée au Fx de Chambéry sont de 10' dans tous les cas,
- Au départ du Fx de Chambéry sont de 5' dans tous les cas,
- En sens impair, au départ de la gare de Chambéry, sont de 4' après le passage d'un train de voyageurs et 5'30'' minutes après un train de marchandises,
- En sens pair, au départ de la gare de Chambéry, sont de 2'30'' après le passage d'un train de voyageurs et 3'30'' après un train de marchandises.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai est de 6 minutes. Les temps séparateurs pour EP Vicat ; Aig. Km. 136,8 ; Aig. Km. 137,9 sont repris ci-dessous :



4° EXPLOITATION DE LA GARE ET DU FAISCEAU :

Temps de stationnement minimal en gare	
Train en passage avec changement d'engin moteur :	15 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible :	
<ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	17 minutes 13 minutes

Temps de stationnement minimal au faisceau	
Train en passage avec changement d'engin moteur :	20 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	25 minutes 15 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Dijon-Ville

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Voie 3 : code THOR = BJ1,
- Autres voies : code THOR = RCC.

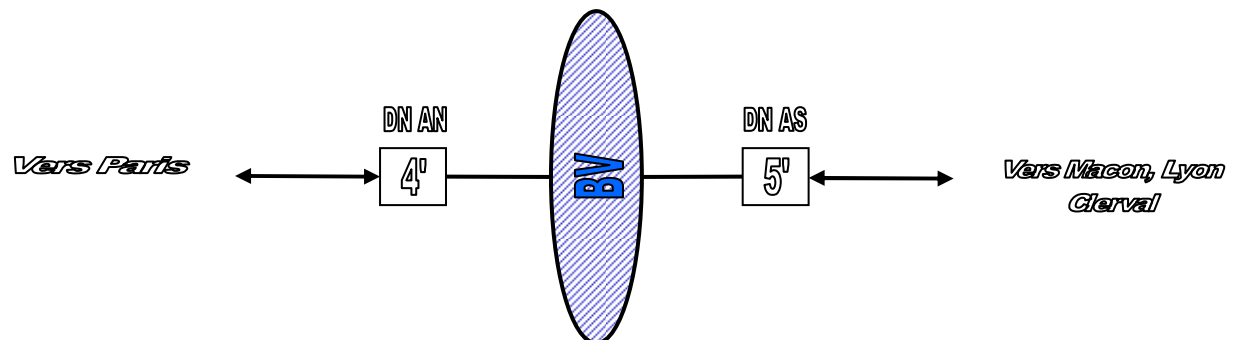
Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, DN AN (aiguilles Nord) et DN AS (aiguilles Sud).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Dijon-Ville sont de 4 minutes.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 7 minutes (BV). Les temps séparateurs pour DN AN et DN AS sont repris ci-dessous :



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur : <ul style="list-style-type: none">• Train pair coté Nord• Train impair coté Sud	40 minutes 20 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	30 minutes 12 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Grenoble

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR KV1,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, code THOR = pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Train en provenance de Moirans code THOR KV1,
- Train en provenance code THOR KV1.

Pas d'incidence sur la confection des tracés.

Les points de référence remarquables (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : Poste des Chartreux, Grenoble Poste 1, Poste B, Grenoble Poste 2
BV, Grenoble Poste 3, Bif Veynes pour Gières Voie 2, Bif Veynes pour Veynes Voie 2.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Grenoble sont de 3 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACES INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai est de 6 minutes.

Une particularité toutefois, pour la voie 2 côté Poste 3 :

- 1^{er} train départ de Grenoble sur voie 2 à contre sens en direction de Chambéry et 2^{ème} train en provenance de Gap et côté voie 2 à Grenoble, valeur minimale d'intervalle au P3 : 3'30'',
- 1^{er} train départ de Grenoble sur voie 2 en direction de Gap et 2^{ème} train en provenance de Chambéry et réception côté voie 2 à Grenoble, valeur minimale d'intervalle à la Bif de Veynes : 4'30''.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	15 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	20 minutes 15 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Lille-Europe

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Tous les sillons terminus dans cette gare ou y faisant l'objet d'une modification de composition sont à tracer sur signal de sortie fermé (pas de code THOR),
- Pour tous les autres sillons (passage avec ou sans arrêt), le tracé se fait sur signal de sortie ouvert (pas de code THOR).

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = RCC.

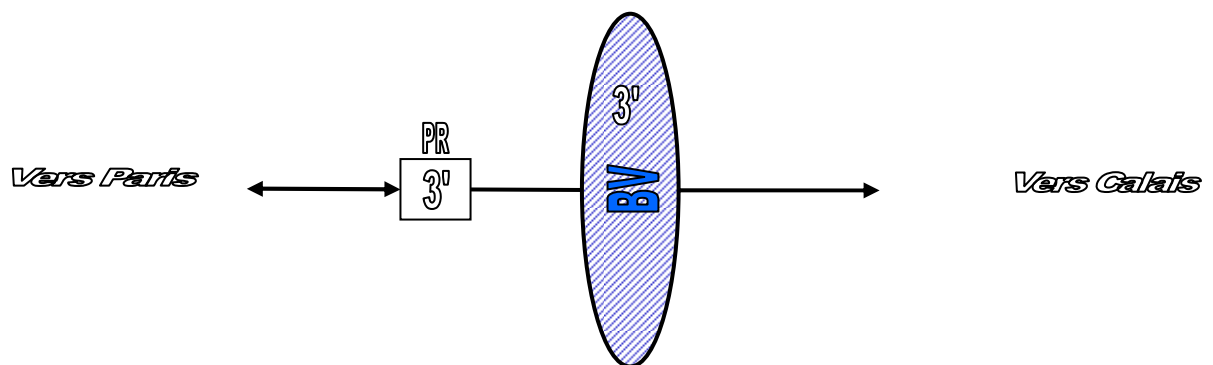
Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, PR (PRCI 41).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Lille-Europe sont de 4 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 5 minutes.



4° CORRESPONDANCES EN GARE :

EUROSTAR sens Continent-U.K : 30 minutes,
EUROSTAR sens U.K-Continent : 20 minutes.

5° EXPLOITATION DE LA GARE :

Pour les voies 43, 45, la mise à quai d'un EUROSTAR oblige une préparation (stérilisation du site) de 15 minutes avant l'arrivée du train (applicable dans le sens continent-U.K).

Normes de tracé horaire en gare de Lille-Flandres

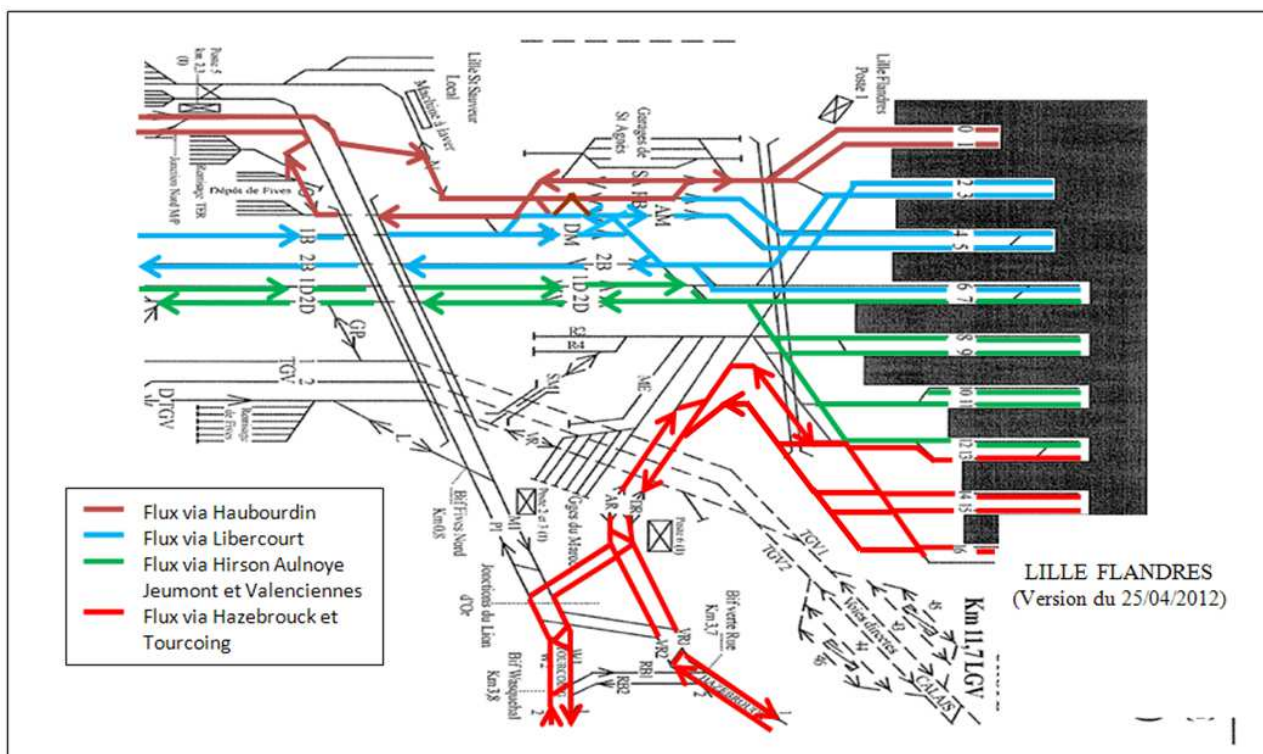
1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l’outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l’arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Suivant le cas : code THOR = RCC.



2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Lille-Flandres sont de 4 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 5 minutes des voies 3 à 16.

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraire sur la même voie à quai est de 8 minutes des voies 0 à 1.

Le temps minimal entre 2 tracés de sens contraire avec incompatibilité est de 5 minutes.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Rames TGV Atlantique interdites en UM.

Rebroussement d'un sillon commercial TGV : 10 minutes minimum.

Réception des rames TGV voies 6 à 9.

Voie 16 : voie courte qui ne peut pas recevoir UM Z24500 / AM96.

Normes de tracé horaire en gare de Lyon-Part-Dieu

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons avec arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV2,
- Pour les sillons sans arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = BJ1.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Espacements au départ et à l'arrivée au BV de Lyon Part - Dieu	
Espacements des trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Lyon Part-Dieu	4 minutes
Entre 2 trains de même sens de ou vers les faisceaux de remisage des Brotteaux : PR Thor Lyon Part Dieu RM (remisage) V32 pour le faisceau pair - V31 pour le faisceau impair	3 minutes
Succession de 2 trains de même sens sur la même voie à quai à Lyon Part Dieu :	5 minutes
- dans le sens Nord → Sud (Lyon-St-Clair → Lyon Part-Dieu)	4 minutes
- dans le sens Sud → Nord (Lyon Guillotière → Lyon Part—Dieu)	4 minutes

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

Les temps de séparation, au BV de Lyon Part Dieu, entre deux trains comportant des itinéraires incompatibles sont les suivants :

Temps de séparation au BV de Lyon Part-Dieu suivant l'ordre des mouvements (Ces temps sont applicables pour les deux directions : Lyon St-Clair et Lyon Guillotière)	
Un départ suivi d'une arrivée	5 minutes
Une arrivée suivie d'un départ	1 minute Sauf si l'un des 2 trains (ou les deux) est un train de fret : 2 minutes

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	15 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	30 minutes 10 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Lyon-Perrache

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons avec arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV1,
- Pour les sillons sans arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Pas de code THOR.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Espacements au départ et à l'arrivée au BV de Lyon-Perrache	
Espacement des trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Lyon-Perrache	4 minutes
Espacement en cas de succession de 2 trains de même sens sur la même voie à quai	5 minutes

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES au BV de LYON PERRACHE :

Les temps de séparation, au BV de Lyon Perrache, entre deux trains comportant des itinéraires incompatibles sont les suivants :

Temps de séparation au BV de Lyon Perrache	
a) départs/arrivées côté Lyon Vaise	
Arrivée suivie d'un départ	1 minute cas général 2 minutes si l'un des 2 trains (ou les deux) est un train de fret
Départ suivi d'une arrivée	5 minutes cas général 6 minutes si l'un des 2 trains (ou les deux) est un train de fret
b) départs/arrivées côté Lyon-Guillotière	
Arrivée suivie d'un départ	1 minute cas général 2 minutes si l'un des 2 trains (ou les deux) est un train de fret
Départ suivi d'une arrivée	6 minutes cas général 7 minutes si l'un des 2 trains (ou les deux) est un train de fret

Nota : les notions d'arrivée/départ sont à remplacer par passage pour les trains passant sans arrêt au BV de Lyon Perrache, trains de fret par exemple.

Autres itinéraires incompatibles :

Voies J/K, tiroir 4, voies 1 et 2 EX : 4' au PR de Lyon Perrache BV.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	15 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible :	
<ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	30 minutes 10 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Marseille-St-Charles

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = RCC.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, AS (accès SUD), BC (bif. des Chartreux).

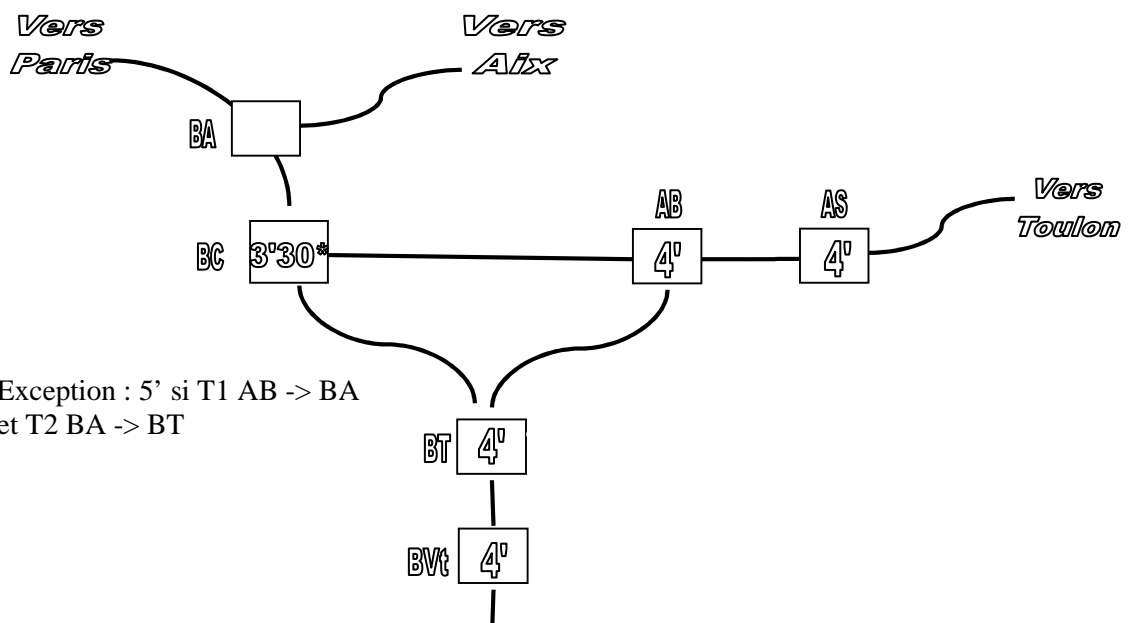
2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de sillons de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Marseille-St-Charles sont de 4 minutes dans tous les cas sans dépasser 12 sillons par heure sur chaque maille BT/BA ou BT/AS.

En outre, l'espacement au point BC d'un train voyageur provenant de Miramas pour Marseille-St-Charles derrière un train fret impair avec arrêt à Marseille-Blancarde est de 5 minutes.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 6 minutes (BV). Les temps séparateurs pour BA, BC, AB, AS, BT et BVT sont repris ci-dessous.



- Exception : 5' si T1 AB -> BA et T2 BA -> BT

➤ Cas particulier à Marseille

- 1^{er} train Marseille-St- Charles – L'Estaque via PLM départ voies K, L, M ou N et
- 2^{ème} train L'Estaque – Marseille-St-Charles via Arenc arrivée voies K, L, M ou N.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train tracté en escale à Marseille-Blancarde avec changement d'engin moteur	14 minutes
Train tracté non réversible en rebroussement à Marseille-St-Charles sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	12 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Metz-Ville

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

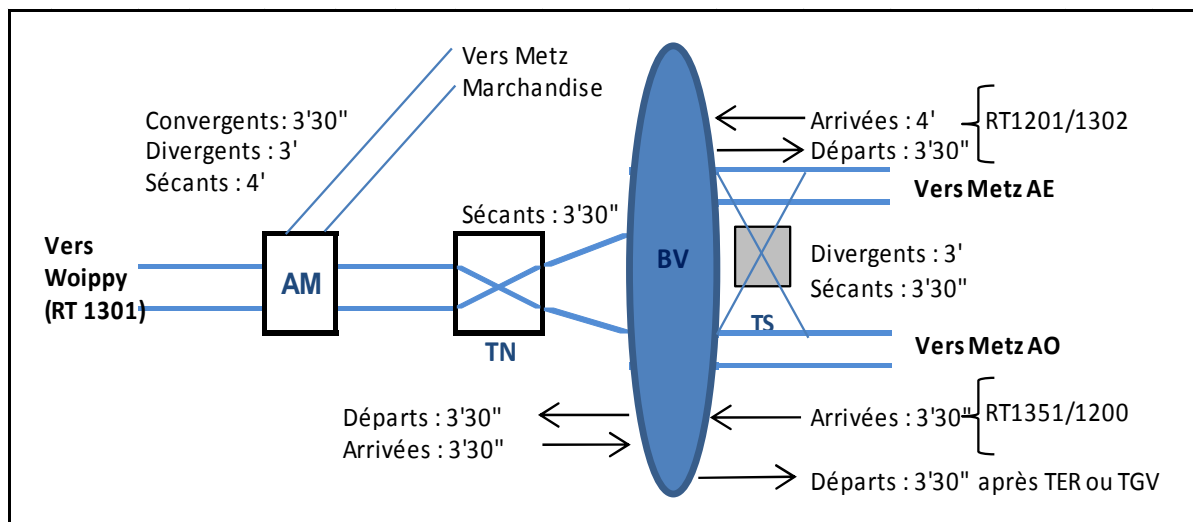
Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR KV1,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Trains en provenance des voies 1L11 et 2L3 pour la voie A : code THOR = BJ1,
- Voies 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 : code THOR = RCC.

2° ESPACEMENT DES TRAINS :



3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 4 minutes.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	10 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	20 minutes 12 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Miramas

1° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

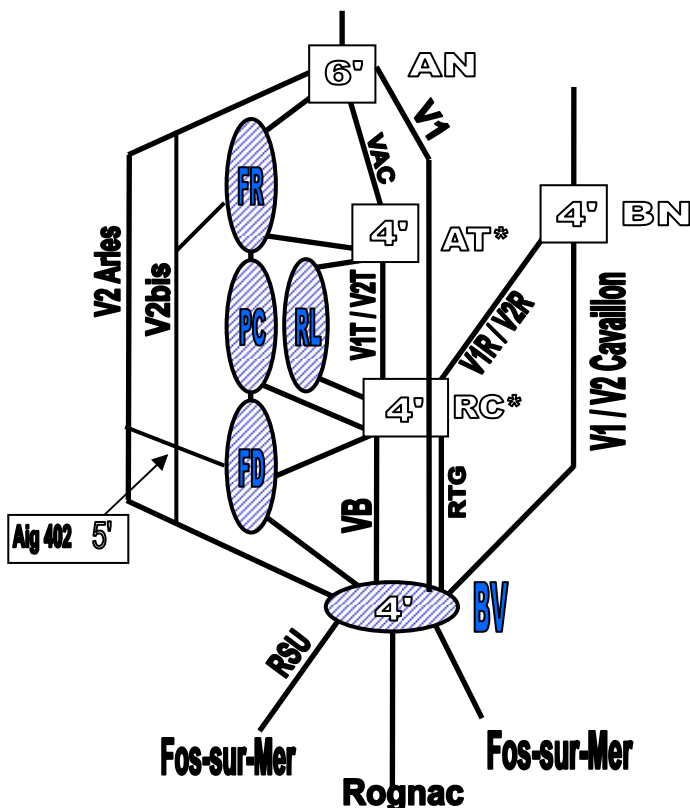
Les espacements de trains de même sens :

- Dépend des normes en ligne pour les trains en passage (cf. Normes de tracé RT 5108, 5160, 5190),
- À l'arrivée ou au départ du BV de Miramas sont de 4 minutes (réoccupation d'une même voie pour les trains de même sens en desserte),
- À l'arrivée au FR de Miramas sont de 6 minutes pour les trains suivants le même itinéraire, simultanées possibles pour les trains arrivant par des itinéraires différents. Pas plus de 16 trains par heure en réception au FR,
- À l'arrivée au RL de Miramas, espacement de 5 minutes si même côté de réception, simultanée possible de part et d'autre,
- À l'arrivée au FD, espacement de 10 minutes si même côté, simultanée possible si itinéraires différents,
- Au départ des RL et FD de Miramas espacement de 5 minutes pour les trains d'un même itinéraire, 6 minutes pour un départ direct du PC.

Pour les itinéraires convergents ou divergents, les espacements sont identiques aux espacements en ligne selon les itinéraires et les convois considérés (cf. Normes de tracé RT 5108, 5160, 5190).

2° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

Les temps séparateurs pour les principaux cisaillements entre trains en passage de sens contraires aux points AN, AT, BN, RC et au BV sont repris dans le schéma ci-dessous.



AT* 4' sauf :
Parcours V1T/2T → FRC devant VAC → RL : 6'
Parcours RL → VAC devant V1T/2T → FRC : 6'

RC* 4' sauf :
Parcours PC → VB ou V2R devant V1T/2T → FD : 8'
Parcours FD → V1T/2T devant PC → VB ou V2R : 6'

Normes de tracé incompatibles avec l'EP SMEA

- Sorties successives de l'ITE SMEA vers BN l'espacement est de 10 minutes
- Entrée sur l'ITE SMEA l'espacement est de 30' minutes avec la circulation suivante quel que soit le sens du mouvement suivant.

4° EXPLOITATION DE LA GARE ET DU FAISCEAU :

INTERNE SNCF RESEAU

Temps de stationnement minimal en gare	
Train origine ou terminus Miramas	Occupation de la voie au BV 10 minutes avant le départ, respectivement après l'arrivée

Temps de stationnement minimal au faisceau	
Echange ou changement de bout d'engin moteur	30 minutes
Adjonction ou retrait d'une rame (ou d'élément)	25 minutes

Afin d'éviter une sollicitation inappropriée des installations fixes de traction électrique (IFTE), les voies de service de la gare de Miramas ne peuvent pas être utilisées pour la mise en mouvement de trains utilisant la traction électrique dont la masse remorquée est $>$ à 1600T, ainsi que pour la mise en mouvement de TGV en UM (cf. MR-IN 00145).

Normes de tracé horaire en gare de Triage de Mulhouse Nord (faisceau relais)

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Pour le faisceau relais, il y a un PR dénommé : Relais.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Triage : Mulhouse Nord (faisceau de relais) sont de 6 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie est de 10 minutes.

Le temps minimal entre 2 tracés de sens contraires avec incompatibilité, au point remarquable désigné Relais est de 10 minutes.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	25 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	30 minutes 25 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Mulhouse-Ville (BV)

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR.

Réception sur voie occupée :

- Pour les sillons **avec** arrêt sur **voie occupée** en provenance de Bâle : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = RCC.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens au **départ et à l'arrivée** de Mulhouse :

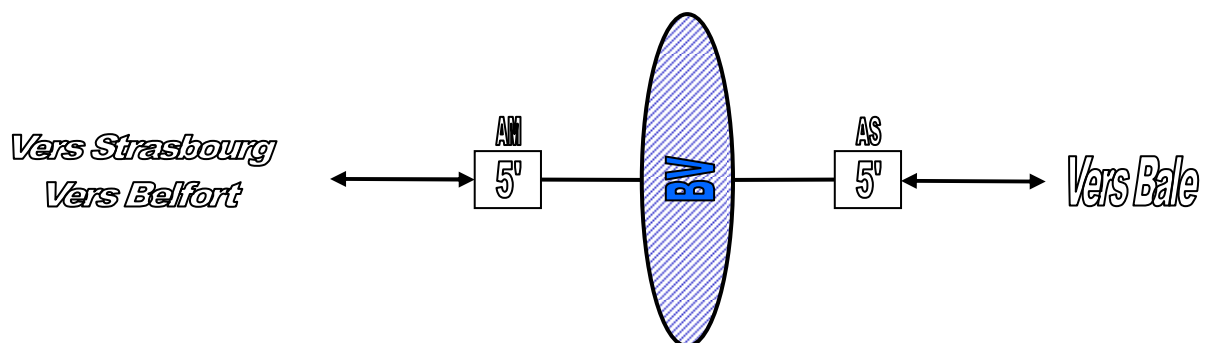
- De/vers Belfort est de 5',
- De/vers Strasbourg est de 4',
- De/vers Bâle est de 3'30''.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives sur la même voie à quai est de 4 minutes et 30 secondes **pour des trains de même sens**.

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives sur la même voie à quai est de 6 minutes et 30 secondes **pour des trains de sens contraire**.

Le temps minimal entre 2 tracés incompatibles est de 5 minutes aux PR désignés AM et AS.



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Jumelage UM TGV SE	9 minutes
Entre deux mouvements de/vers le MR	15 minutes

normes de tracé horaire en gare de Mulhouse-Ville (faisceau relais marchandises)

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Pour le faisceau relais, il y a un PR dénommé : FM (Mulhouse-Ville).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Mulhouse-Ville (faisceau de relais) sont de 5 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie est de 10 minutes.

Le temps minimal entre 2 tracés de sens contraires avec incompatibilité, au point remarquable désigné FM est de 10 minutes.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	25 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	30 minutes 25 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Nancy-Ville

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV1,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- V8, V9, V11 et V13 : code THOR = BJ1.

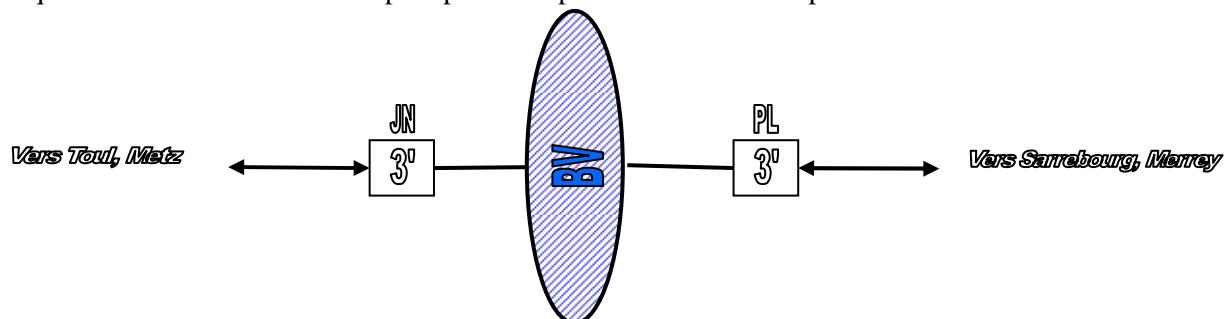
Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, JN, PL et AE.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Nancy-Ville sont de 4 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 4 minutes. Les temps séparateurs pour JN et PL sont repris ci-dessous.



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	10 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	20 minutes <i>12 minutes</i>

Normes de tracé horaire en gare de Nantes

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Suivant le cas : codes THOR BJI ou RCC.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, Poste 1 (P1), Chantenay (CHAN 00).

Temps de parcours Nantes BV-Chantenay :

Un temps forfaitaire de 8 min est appliquée entre Nantes BV et Chantenay quelle que soit la nature de la circulation

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

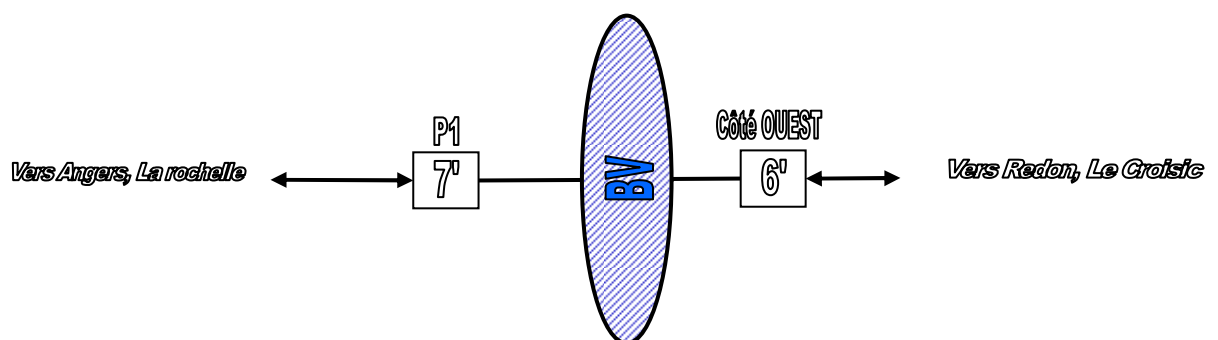
Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Nantes sont de 4' dans le cas général sauf dans les deux cas suivants :

- au départ du BV : 5 minutes pour un train partant derrière un train de fret
- à l'arrivée au BV côté Ouest (Savenay RT3705) : 5 minutes derrière un convoi type TGV (TER exclu) ou un train de fret

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 7 minutes pour P1 et 6 minutes côté ouest.

La valeur des temps est déterminée au BV



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	15 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	25 minutes 10 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Nice-Ville

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons avec arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR KV1,
- Pour les sillons sans arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie occupée :

- Train en provenance de Cannes : code THOR = RCC,
- Train en provenance de Vintimille : code THOR = RCC,
- Train en provenance de Breil-sur-Roya : code THOR = RCC.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, NSA, NSR, CSM, BL.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MEME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Nice sont de 4 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 6 minutes.

Normes de tracé horaire en gare de Nîmes

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Codes THOR = RCC.

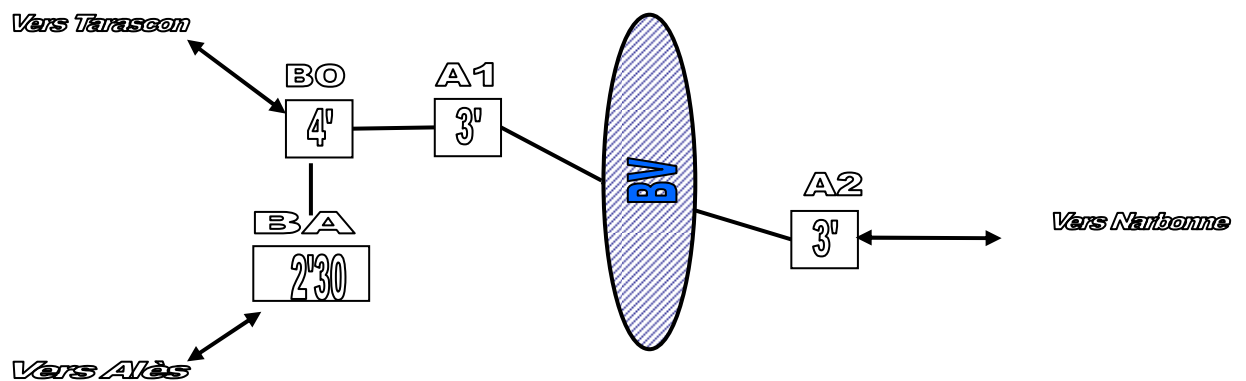
Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : A1 (Pk 26,4), A2 (Pk 27,5), BO (Pk 26,07), BA (Pk 720,2 ligne Alès) et Nîmes-Voyageurs (Pk 27,1).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Nîmes sont de 3 minutes en sens pair, 4 minutes en sens impair. Par exception à cette règle, l'espacement de deux trains en succession circulant V1F en sens impair est de 6 minutes.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES AU BV :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 6 minutes. Les temps séparateurs pour A1 et A2 sont repris ci-dessous.



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	20 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none">• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	3 minutes 20 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Austerlitz

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Suivant le cas : codes THOR = BJ1 ou RCC.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Paris-Austerlitz sont de 3 minutes dans tous les cas.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai est de 7 minutes.

Les temps minimaux entre 2 tracés de sens contraire avec incompatibilité sont repris ci-dessous :

Réception 10 à 21 possible	6mn après départ 7 à 21 par D1
	6mn après départ 7 à 17 par SV
Réception 7 à 9 possible	7mn après départ 7 à 21 par D1
	7mn après départ 7 à 17 par SV

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train avec changement d'engin moteur	30 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Bercy Bour- gogne – Pays d’Auvergne

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l’outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l’arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

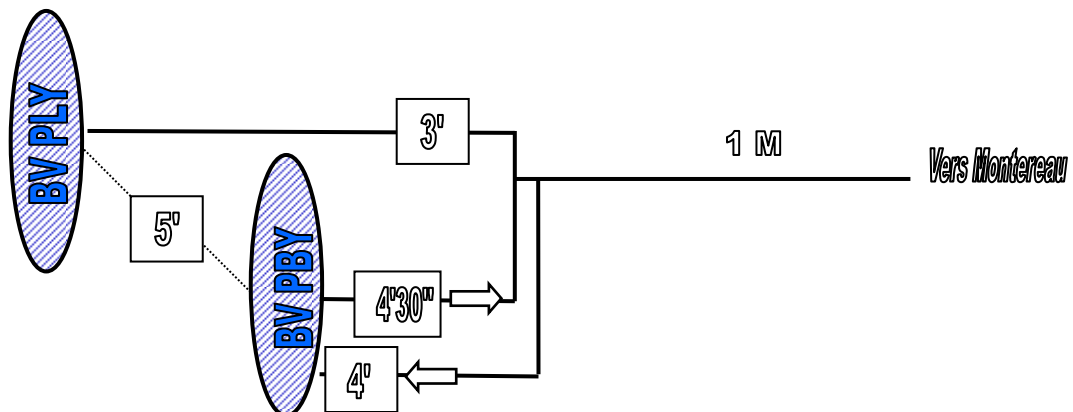
- Suivant le cas : codes THOR = BJ1 ou RCC.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Espacements de trains de même sens:

- Au départ de Paris Bercy : 4’30’’
- A l’arrivée à Paris Bercy : 4’

Les séquences de départ Paris-Bercy puis Paris Gare de Lyon et inversement doivent être espacées de 5 minutes.



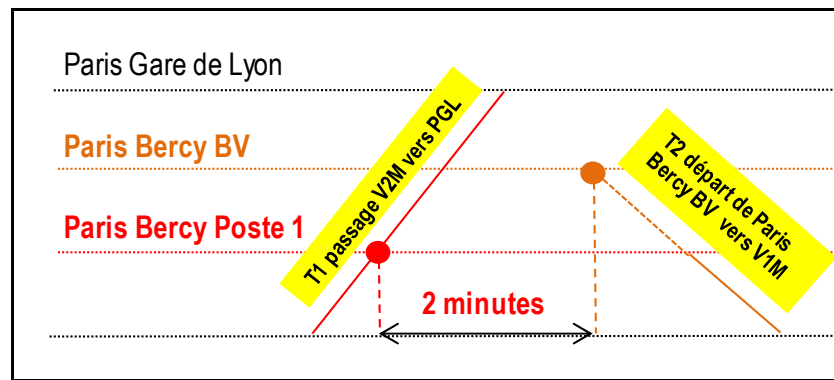
En ligne sur les voies M, l’espacement pour trains de même sens est de 3’.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

3.1 Sorties de Bercy vers V1M cisillant la voie 2M vers Paris Gare de Lyon

Les temps suivants sont à appliquer :

- **Au Poste 1 de Bercy**, l’espacement entre un train au départ de Bercy BV vers V1M cisillant V2M précédant le passage d’un train V2M vers Paris Gare de Lyon est de 4’
- Un temps de séparation de 2’ est à appliquer entre le **passage V2M au P1 de Bercy** et le départ **du BV Paris Bercy** vers V1M :



3.2 Valeur minimale de réoccupation de la même voie à quai par 2 trains de sens contraire

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraire sur la même voie à quai est de 10 minutes après le départ d’une rame réversible, et de 13 minutes après le départ d’une rame non réversible.

3.3 Temps minimal entre 2 tracés de sens contraires incompatibles

Le temps minimal entre 2 tracés de sens contraires avec incompatibilité est de 10 minutes, ce temps s’applique au BV de Paris-Bercy entre un départ suivi d’une arrivée incompatible.

Au BV de Paris – Bercy, le temps minimal entre une arrivée suivie d’un départ est de 3’.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Automoteur hors IDF	15 minutes
TGV et Train avec changement d’engin moteur	30 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Est

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = BJ1.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : Paris-Est 00 (pk 0,400 sens impair, 0,050 sens pair) ; Paris La Villette 12 (PL Km 1,2) ; Paris La Villette 13 (accès 1EO/T3/VL) ; Paris La Villette PK (pk 1,840).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée en gare de Paris-Est sont de 4 minutes.
Les espacements de trains de même sens au départ de Paris-Est sont de 3 minutes.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 8 minutes.

Les temps minimaux entre 2 tracés de sens contraires avec incompatibilité sont de 5 minutes.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train avec changement d'engin moteur	30 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Gare de Lyon

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l’outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l’arrêt devant le heurtoir.

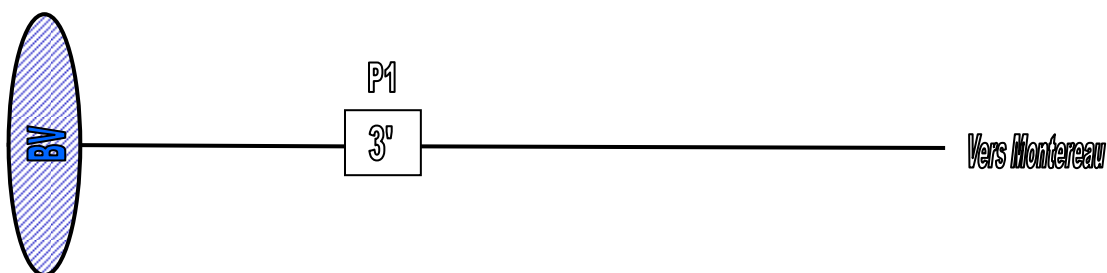
Réception sur voie déjà occupée :

- Suivant le cas : codes THOR = BJ1 ou RCC.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

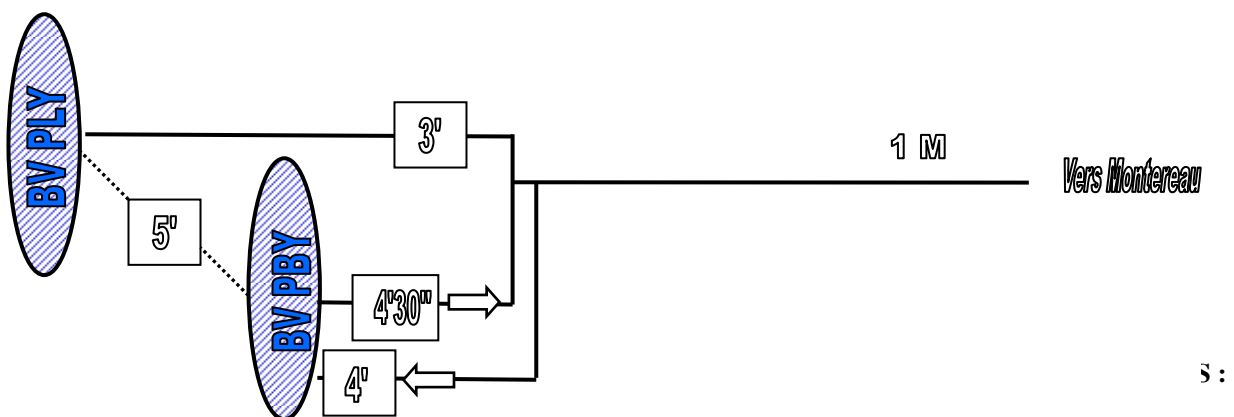
2.1 - entre deux trains origine ou terminus Paris Gare de Lyon

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Paris-Gare de Lyon sont de 3 minutes dans tous les cas.



2.2 - entre deux trains dont l'un est origine ou terminus Paris Gare de Lyon et le second origine ou terminus Paris Bercy

Les séquences de départ de Paris-Bercy puis Paris Gare de Lyon et inversement doivent être espacées de 5 minutes.



3.1 Valeur minimale de réoccupation de la même voie à quai par 2 trains de sens contraire

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraire sur la même voie à quai est de 10 minutes après le départ d'une rame réversible, et de 13 minutes après le départ d'une rame non réversible.

3.2 Temps minimal entre 2 tracés de sens contraires incompatibles

Le temps minimal entre 2 tracés de sens contraires avec incompatibilité est de 10 minutes, ce temps s'applique au BV de Paris Gare de Lyon entre un départ suivi d'une arrivée incompatible.

Le temps minimal entre une arrivée au BV de Paris Gare de Lyon par V2M suivi d'un départ par V1M est de 3'.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Automoteur hors IDF	15 minutes
TGV et Train avec changement d'engin moteur	30 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Montparnasse

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Voies 10 à 17 = BJ,
- Voies 1 à 9 et 18 à 24 = RCC.

Les points de référence remarquables (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV (Pk 0,400), VO (Accès Vouillé, Pk 2,500), AV (Aiguille Accès Vaugirard, Pk 1,400).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Paris-Montparnasse sont de 3 minutes dans tous les cas.

Par exception à cette règle, les espacements de trains de même sens sont de :

- 6 minutes entre une descente TGV des ateliers de Châtillon sur une voie occupée pour accroche et le TGV à l'arrivée qui le suit,
- Pas d'arrivée TGV dans le secteur V18 à 24 si dans le même sillon, il y a une arrivée à Vaugirard (cisaillement d'itinéraires),
- 4 minutes pour les circulations en provenance ou à destination de la LGV A.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives en sens contraire de la même voie à quai est de 6 minutes.

Les temps minimaux entre 2 tracés de sens contraire avec incompatibilité sont repris aux tableaux suivants :

<i>2^{ème} train ►</i>	<i>VO</i>	<i>BV</i>	<i>AV</i>
<i>1^{er} train ▼</i>			
VO	5'		
BV		3'	
AV			3'

Normes de tracé horaire en gare de Paris-Nord

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = BJ1.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires.

Il s'agit de : Paris-Nord BV (voyageurs), Paris-Nord gare Banlieue (00) et Paris-Nord poste 7 (portique Landy).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Gare du Nord GL et Banlieue :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Paris-Nord sont de 3 minutes dans tous les cas.

Gare du Nord souterraine :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare souterraine sont de 1'30 minutes dans tous les cas.

Sillon de respiration :

Dans un graphique espace/temps, le sillon de respiration est un gage de robustesse du tracé des horaires. Un sillon de respiration est un temps supplémentaire inséré entre deux batteries de trains tracées à l'espacement et qui correspond à un sillon non utilisé. Il permet, en cas de léger retard, une remise à l'heure des sillons du graphique. Il peut également être utilisé pour les évolutions des mouvements techniques non horairisés.

Du PK 0 au PK 10 sur chacune des voies DC et RC, un maximum de 16 trains par heure glissante est autorisé sans dépasser plus de 6 trains successifs sans sillon de respiration. Cette règle est valable dès la phase de pré-construction et jusqu'à la fin de la phase d'adaptation.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 6 minutes. Les temps minimaux entre 2 tracés de sens contraire avec incompatibilité sont repris dans le tableau suivant :

<i>2^{ème} train</i>	<i>Paris-Nord BV (voyageurs)</i>	<i>Paris-Nord Gare Banlieue (00)</i>	<i>Paris-Nord BV (voyageurs) Retour RA</i>	<i>Paris-Nord Gare Banlieue (00) Retour RM</i>	<i>Paris-Nord Poste 7 (portique Landy) voie RC > entrée Landy)</i>
<i>1^{er} train</i>					
Paris-Nord BV (Voyageurs)	6'	-	7'	-	-
Paris-Nord Gare Banlieue (00)	-	3'	6'	-	-
Paris-Nord BV (Voyageurs) départ DA	-	-	7'	6'	-
Poste 7 Voie DC	-	-	-	-	3'00

Ajouter un délai de 45 secondes (temporisation) pour les itinéraires à raté de shunt : LC1, LC2, VRC et RC au C172 pour entrée Landy Pleyel.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Réception sur voie occupée :

Aucune réception d'un train commercial sur voie occupée n'est acceptée, aussi bien en conception de service qu'en adaptation.

Seuls les jumelages (raccord d'un élément vide) et les mises en tête des trains sont permis sur le complexe de Paris-Nord.

Normes de tracé horaire en gare de Paris-St-Lazare

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pas de code THOR, gare en impasse : le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.
- Versailles Rive Droite – Paris-St-Lazare V2 : de 2G2 pour les voies 1 à 4,
- Houilles-Carières – Paris-St-Lazare V2 : de 2G3 pour les voies 5 à 8,
- Le Stade – Paris-St-Lazare V2 : de 2G4 pour les voies 9 à 12,
- Le Havre – Paris-St-Lazare V2 : de 2G5 pour les voies 13 à 27,
- Paris-St-Lazare 2G5 2G4 si réception sur voies de 9 à 12,
- Paris-St-Lazare 2G5 GRL si réception sur voies 22 à 27 via itinéraire A7,
- Mantes-la-Jolie – Paris-St-Lazare V2 : de 2G6 pour les voies 20 et 21 dédiées au Gr6 + autres voies accessibles.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = BJ1.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : Paris-St-Lazare 00.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Paris-St-Lazare sont les suivants :

	voies	espacement minimum
Groupe 2	1 à 4	2 minutes
Groupe 3	5 à 8	
Groupe 4	9 à 12	3 minutes (Gr4: 2 minutes hors pointe)
Groupe 5 IDF	13 à 16	
Groupe 6 IDF	20 et 21	
Groupe 5 IDF/TIR-TER	17 à 27 sauf 20 et 21	
Groupe 5 TIR-TER/ Groupe 6 IDF	20 à 27	2 minutes 3 minutes si TIR-TER emprunte l'itinéraire A7

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est la suivante :

	voies	
Groupe 2	1 à 4	3 minutes
Groupe 3	5 à 8	
Groupe 4	9 à 12	
Groupe 5 IDF	13 à 16	4 minutes
Groupe 6 IDF	20 et 21	5 minutes
Groupe 5 autre	17 à 27 Sf 20/21	
Groupe 5 TIR-TER	22 à 27	7 minutes si itinéraire A7
Groupe 5 TIR-TER/ Groupe 6 IDF	20 à 27	5 minutes
		6 minutes si itinéraire A7

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Trains avec changement d'engin moteur	30 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Rennes

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR KV2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Train en provenance de Brest : code THOR = RCC,
- Train en provenance de Quimper : code THOR = RCC.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : BV, Bif. P PC (bifurcation de Port Cahours), P2 (Poste 2).

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Rennes sont de 4'

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

Au BV de Rennes, les temps de séparation suivants sont à appliquer :

- 1 minute dans l'ordre suivant : 1er train à l'arrivée / 2ème train au départ
- 7 minutes dans l'ordre suivant : 1er train au départ / 2ème train à l'arrivée. Cette valeur est portée à 11 minutes lorsque :
 - le 1er et 2ème train emprunte successivement la voie V1 banalisée (départ et provenance de Brest)
 - le 1er et 2ème train emprunte successivement la voie V2 banalisée (départ et provenance de St-Malo)

Cisaillement à la bifurcation de Port Cahours :

Cas général = 4', sauf exceptions suivantes :

- T1 Brest à Rennes V2 et T2 Rennes à St Malo V1 : 2'
- T1 Rennes à Brest V1 et T2 Brest à Rennes V1 : 4'30'' (V1 banalisée du BV à la jonction J4 au Km 376+9 en aval de la Bif de Port Cahours)

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Rebroussement de train tracté non réversible :	
• Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	25 minutes
• Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	13 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Rouen-Rive-Droite

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV1 pour les voies 3, 4, 6 et 8,
- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = RCC pour les voies 1 et 2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR = RCC pour les voies 1, 2 et 3.

N.B. : la composition de trains de voyageurs ne peut pas excéder 11 voitures en gare de ROUEN-RIVE-DROITE.

Les points remarquables de référence (PR) correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de : 00.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MEME SENS :

T1 signifie 1^{er} train.

T2 signifie 2^{ème} train.

E spacements des trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Rouen-Rive-Droite :

	Cas de figure		
	T1 : VO / T2 : VO	T1 : FRET / T2 : VO	T1 : VO / T2 : FRET
Côté Maromme	4'30''	4'30''	4'30''
Côté Paris	4'	4'	4'

Cas particuliers :

Itinéraire divergent au départ de Rouen BV	T1 : VO Rouen → Amiens / T2 : VO Rouen → Paris	T1 : VO Rouen → Paris / T2 : VO Rouen → Amiens	T1 : VO Rouen → Amiens / T2 : Fret Le Havre → Amiens	T1 : VO Rouen → Amiens / T2 : Fret Le Havre → Paris	T1 : Fret Le Havre → Paris / T2 : VO Rouen → Amiens
		4'30''	4'	4'30''	4'30''

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

		Cas de figure	
		T1 : VO / T2 : VO	T1 : VO / T2 : FRET
Départ voie 4, 6 ou 8 suivi d'une arrivée voie 2, 4, 6 ou 8	Côté Maromme	4'30''	4'
Départ voie 3 devant une arrivée voie 1	Côté Paris	4'	4'
Arrivée voie 4, 6 ou 8 suivie d'un passage voie 2		4'	4'

Cas particulier :

Passage d'un Fret voie 1 devant un départ de la voie 3 vers Paris : 2'.

4° EXPLOITATION DE LA GARE :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives sur la même voie à quai est de 5 minutes.

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	17 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible : <ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	27 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Strasbourg

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

La réception en gare de STRASBOURG est à planifier sur carré de sortie fermé avec arrêt des trains reçus sur les voies 1 à 9.

Les conséquences sont les suivantes :

Réception sur voie libre ou sur voie occupée:

- Code Thor KV1

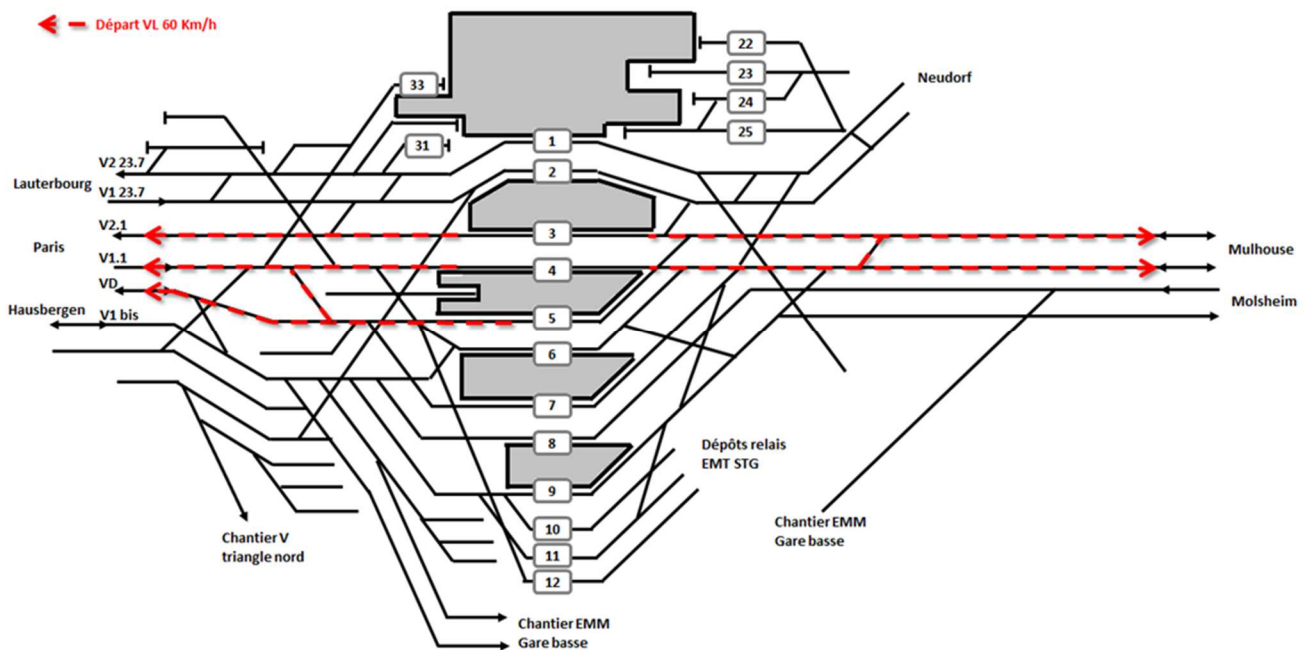


Figure 1 : Plan de voies simplifié de Strasbourg Ville

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Règle générale :

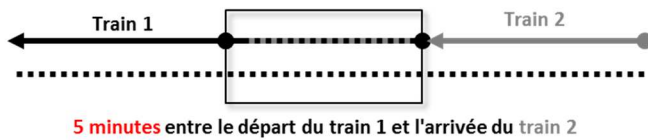
- Espacement à **4 minutes** en arrivée ou départ.

Particularités liées aux départs depuis des voies à VL 60km/h :

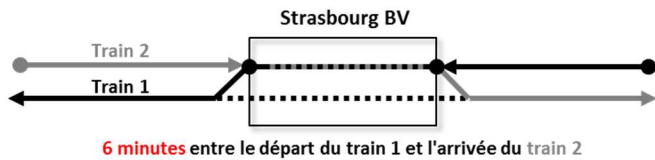
- Espacement à **3 minutes** derrière un train empruntant un des itinéraires suivants :
 - Départ voie 3 vers 2.1,
 - Départ voie 4 vers 1.1,
 - Départ voie 5 vers D,
 - Départ voie 5 vers 1.1.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

Temps entre 2 occupations successives de même sens sur la même voie à quai = 5 minutes.

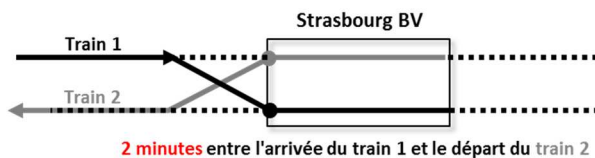


Temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai = 6 minutes.

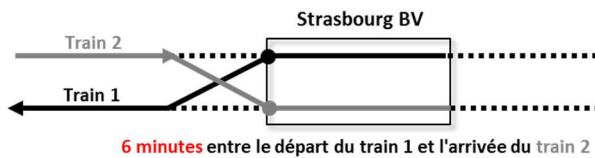


Temps minimum de dégagement en pointe à pointe :

- Dans le sens entrée, puis sortie côté nord = **2 minutes.**



- Dans le sens sortie, puis entrée côté nord = **6 minutes.**



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	12 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible :	
<ul style="list-style-type: none"> • Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée • Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée 	20 minutes 10 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Toulouse-Matabiau

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- Pour les sillons **avec** arrêt : réception sur signal de sortie fermé, code THOR = KV2,
- Pour les sillons **sans** arrêt : réception sur signal de sortie ouvert, pas de code THOR.

Réception sur voie déjà occupée :

- Trains en provenance d'Empalot et de Carcassonne : code THOR = RCC,
- Trains en provenance de St-Sulpice-Tarn (CCTT) : code THOR = RCC,
- Trains en provenance de Montauban : code THOR = RCC,
- Trains en provenance de St-Jory par voie banalisée : code THOR = RCC,
- Tous les trains en provenance de la CCTT, de Montauban (voie 1 ou voie banalisée) à destination des voies A ou B : code THOR = BJ1.

Voies de réception/départ à utiliser en trancé d'horaires à Toulouse-Matabiau

Afin d'obtenir un temps de parcours des sillons tracés qui soit en correspondance avec les voies habituelles de réception / départ des trains, les voies de tracé suivantes sont à utiliser :

- trains de la Transversale Sud : voie 4 dans le sens pair et voie 5 dans le sens impair.
- TGV Paris-Toulouse : réception et départ voie 1B (=VA dans Thor) (1) (2)
- Palito sens impair voie 7
- Palito sens pair voie 3.
- fret sens pairs en passage voie 4.
- fret sens impairs en passage voie 5.

Cette prescription ne se substitue pas à l'affectation des trains sur les voies par le BHL et ne tient pas lieu de GOV.

(1) la voie A en impasse est limitée à 225m, ne peuvent y être reçus/expédiés que des TGV US (200m) ou un TGVAT US (240m, la motrice côté Paris sera hors quai)

(2) les TGV de Paris vers VIB cisailent les sorties/passage de Toulouse-M sens pair :

- Train du sens pair sans arrêt :
temps de séparation au BV pour le TGV vers VIB : 3' avant et 5' après le passage sens pair
- Train du sens pair s'arrêtant au BV :
à l'arrivée les 2 trains sont compatibles car le train sens pair est reçu sur signaux fermés (KV2), mais il ne pourra repartir du BV en direction de Paris que 1' après l'arrivée du TGV sur VIB.

2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de Toulouse-Matabiau sont de 3 minutes sur le bloc central et le quart Nord-Est (vers Montauban, Carcassonne et Carmaux) avec une exception :

- Trains pairs de Toulouse vers Quart-Nord-Est : l'espacement est de 4' en raison de la présence de 2 cantons avec jaune clignotant immédiatement en aval du BV.

Pour le bloc Sud-Ouest (voies 1, 2 et 3) vers Latour-de-Carol, Tarbes et Auch :

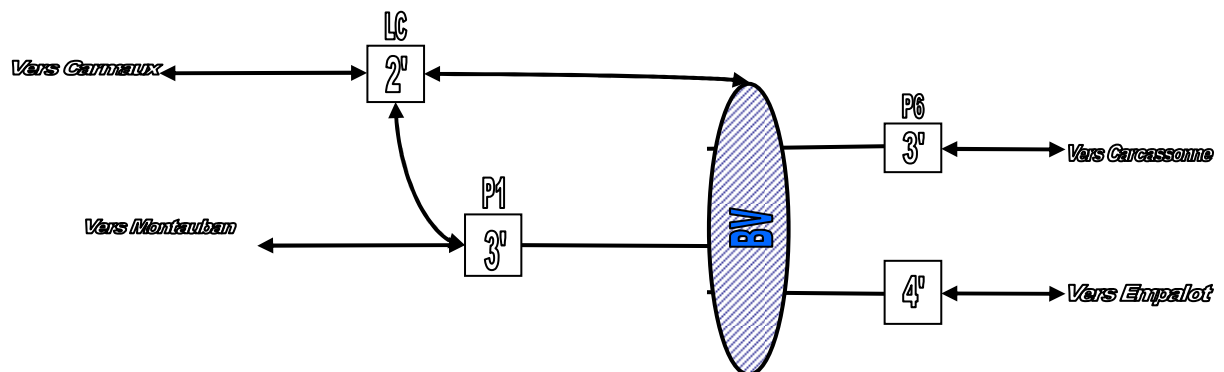
L'espacement des trains de même sens à l'arrivée et au départ de Toulouse-Matabiau est de 4 minutes.

Des délais particuliers doivent être respectés derrière des trains marquant un arrêt à St-Agne :

- Derrière une rame tractée marquant un arrêt de 2 minutes à St-Agne : 5'30'' (4'30'' si arrêt d'1 minute),
- Derrière un automoteur marquant un arrêt de 2 minutes à St-Agne : 5' (4' si arrêt d'1 minute).

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :

La valeur minimale de temps entre 2 occupations successives de sens contraires sur la même voie à quai est de 5 minutes. Les temps séparateurs pour LC, P1 et P6 sont repris ci-dessous.





4° Cas particulier du Bloc Sud-Ouest : V1C, V1S, V1N, V2S, V2N, V3 en provenance et à destination de Tarbes, Foix et Auch.

Le schéma d'exploitation du bloc Sud-Ouest impose certaines contraintes d'exploitation. Il n'est pas prévu de faire de départ de la Voie 1 (S ou N).


Le tableau reprend les compatibilités d'itinéraires :

		Départ			
		V1C	V1 S et N	V2 S et N	V3
Arrivée	V1C				
	V1 S et N				
	V2 S et N				
	V3				

 **Tracés compatibles** : Les itinéraires peuvent être tracés simultanément. Du point de vue horaire, les arrivées-départs peuvent être simultanés. Ce cas de figure optimisant la capacité de la gare est à rechercher dans la construction du GOV (de la structuration à l'opérationnel).

 **Tracés incompatibles** : Les itinéraires sont en conflit et un espacement doit être appliqué. Deux cas se présentent :

- Le premier train arrive et le second train est au départ : **2 minutes** entre les deux circulations.
- Le premier train est au départ, le second train est à l'arrivée : **5 minutes** entre les deux circulations. Cette dernière situation est à éviter et l'horairiste cherchera dans la mesure du possible à rendre les itinéraires compatibles dans le cas d'un départ suivi d'une arrivée.

 **Tracés impossibles** : les conditions d'exploitation du bloc Sud-Ouest ne prévoient pas de départ depuis les voies 1S et 1N.

5° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Train en passage avec changement d'engin moteur	16 minutes
Rebroussement de train tracté non réversible :	
Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	30 minutes
Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	12 minutes

Normes de tracé horaire en gare de Tours/St-Pierre-des-Corps

1° RÉCEPTIONS ET DESCRIPTION DE LA GARE :

Réception sur voie libre :

- St-Pierre-des-Corps : pas de code THOR.
- Tours : pas de code THOR, gare en impasse. Le code Thor KV1 est pré-paramétré dans l'outil Thor - VL10km/h sur les 110 mètres précédant l'arrêt devant le heurtoir.

Réception sur voie déjà occupée :

- Code THOR RCC.

- À St-Pierre-des-Corps, les trains terminus ou avec arrêt pour rebroussement doivent être tracés sur signal fermé : code THOR KV1.

Les PR de référence correspondent à des points de jalonnement repris dans les documents horaires. Il s'agit de St-Pierre-des-Corps BG (bif Grammont), St-Pierre-des-Corps BT (bif Tours), St-Pierre-des-Corps BJ (bif joué), St-Pierre-des-Corps SE (sortie v1bis entrée v2bis), St-Pierre-des-Corps BV, St-Pierre-des-Corps P2 (poste 2), St-Pierre-des-Corps P1 (poste 1), St-Pierre-des-Corps IM (signal S237), St-Pierre-des-Corps PA (signal S102), St-Pierre-des-Corps RN (RAC E/S nord), St-Pierre-des-Corps RO (relais), St-Pierre-des-Corps RC (réception), St-Pierre-des-Corps RA (relais annexe), St-Pierre-des-Corps P5 (poste 5), Poste 45 Loire (PRS 45).

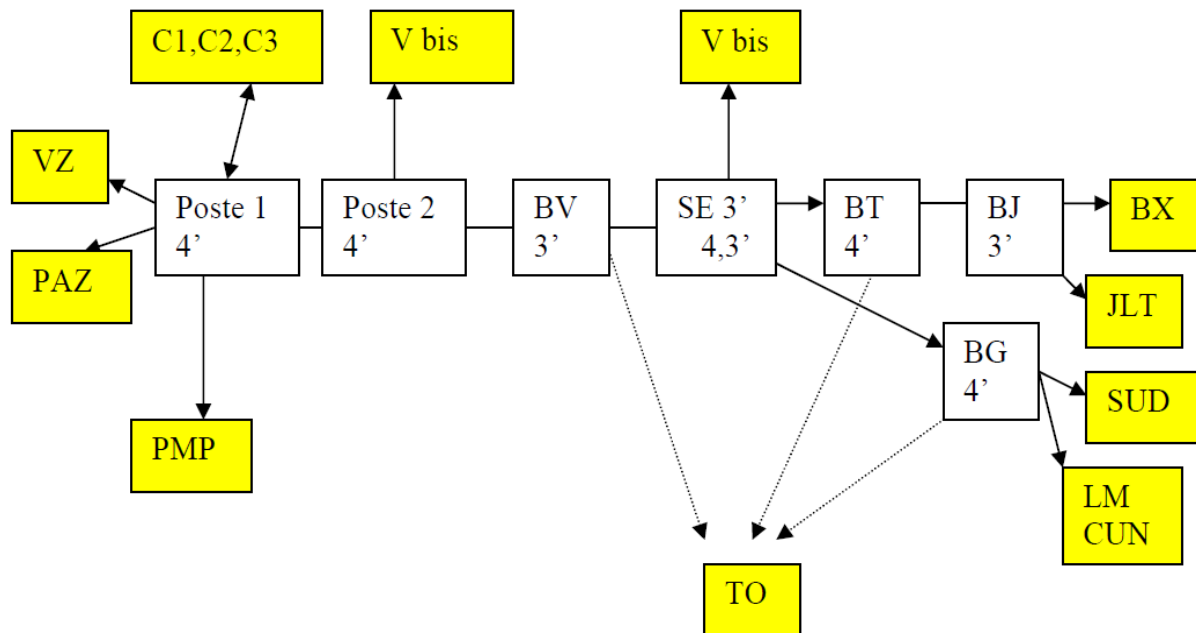
2° ESPACEMENT DES TRAINS DE MÊME SENS :

Les espacements de trains de même sens à l'arrivée ou au départ de la gare de St-Pierre-des-Corps sont de 4 minutes.

L'espacement de deux trains de même sens sans arrêt à la gare de St-Pierre-des-Corps est de 3 minutes.

Entre Tours BV et St-Pierre-des-Corps BV, appliquer un temps de parcours forfaitaire de 5 minutes.

3° INTERVALLES MINIMAUX ENTRE TRACÉS INCOMPATIBLES DE SENS CONTRAIRES :



4° EXPLOITATION DE LA GARE :

Temps de stationnement minimal	
Rebroussement de train Automoteur sauf TGV	US 4minutes, UM 5minutes
Rebroussement de train Automoteur TGV	US 6minutes, UM 9minutes
Rebroussement de train tracté avec changement d'engin moteur :	
Avec réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	30 minutes
Sans réutilisation de l'engin moteur à l'arrivée	20 minutes

Les arrêts sur voies SGTC à St-Pierre-des-Corps sont soumis à accord du BHL.

Cas particulier des coupes/accroches TGV :

- ⇒ Coupe UM TGV : l'espacement minimum entre les 2 départs de la même voie est de **3'**,
- ⇒ Accroche UM TGV : l'espacement minimum entre les 2 sillons arrivés sur la même voie est de **4'**. Ces trains doivent être tracés sur signal fermé,
- ⇒ St-Pierre-des-Corps, pour forçement TGV venant de Saumur : code réception sur voie occupée = RCC.

L'espacement entre 2 trains accédant à un chantier Fret est forfaitairement de 5 minutes.

COPIE non tenue à jour du 28/02/2019

Fiche d'identification

Identification du texte

<i>Titre</i>	Normes de tracé horaire en gare pour le SA 2020
<i>Référentiel</i>	Référentiel Accès Réseau
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Document opérationnel Interne SNCF RESEAU
<i>Sécurité</i>	Non
<i>Émetteur</i>	DG EX - Direction de la Robustesse
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	AR30146 (TR01B03)
<i>Date d'édition</i>	13-07-2018
<i>Version en cours / date</i>	Version 02 du 13-12-2018
<i>Date d'application</i>	Applicable à partir du 15-12-2019
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

INTERNE SNCF RESEAU

Approbation

<i>Rédacteur</i>		<i>Vérificateur</i>		<i>Approbateur</i>	
VALENTIN Michel	13-12-2018	VAUTHERIN Loys	24-01-2018	MATHEVET Robert	24-01-2018
		BRASME Chris- tian	24-01-2018		
		BRISOU Jacques	24-01-2018		
		GODARD Marc	24-01-2018		
		MORLAT Xavier	24-01-2018		
<i>Signature du Rédacteur</i>		<i>Signature des Vérificateurs</i>		<i>Signature de l'approbateur</i>	
VALENTIN Michel		VAUTHERIN Loys BRASME Christian BRISOU Jacques GODARD Marc MORLAT Xavier		MATHEVET Robert	

Textes abrogés

Néant.

Textes remplacés

AR 30146 du 13 Juillet 2018

Textes de référence

Processus de rédaction et de mise à jour des normes de tracé, *Principe*, AR30114, du 27-08-2014.

INTERNE SNCF RESEAU

Textes inter dépendant

Néant

Historique des éditions et des versions

<i>Édition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
13-07-2018	Version 01	13-07-2018	15-12-2019
13-07-2018	Version 02	13-12-2018	15-12-2019

Mise à disposition / distribution

Type de média : Intranet

Distribution

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	DG IDF
<i>Organismes de la direction de l'entreprise avec distribution par indicatif</i>	AR, ARCS, MOBIL
<i>Entités supra régionales et territoriales</i>	
<i>Sièges régionaux</i>	
<i>Établissements</i>	COGC, EEBH
<i>Organismes rattachés</i>	
<i>Collections individuelles</i>	
<i>Entités concernées</i>	
<i>Particularités de distribution</i>	Toutes EF

Résumé

Le présent document définit les intervalles minimaux et les particularités à appliquer par les horairistes pour la construction du graphique dans les gares structurantes du RFN.

Accompagnement du texte

Ce document doit faire l'objet d'un accompagnement de la hiérarchie auprès de la chaîne horaire.